



# Moniteur de ski

## fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

**Le moniteur de ski** encadre, anime, enseigne et entraîne en sécurité le ski alpin (piste, hors des pistes, randonnée, compétition, free ride, free style, acrobatique, ski cross, saut) et ses activités dérivées (surf des neiges sous toutes ses formes, télémark, vélo à ski, raquette à neige...).

Il exerce en toute autonomie et indépendance sur pistes et hors des pistes, à l'exception des zones glaciaires non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme. À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** les bons gestes, élaborer des programmes personnalisés et faire évoluer ses élèves.
- < **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, informer sur les dangers de la montagne et du hors-piste.
- < **Encadrer** tous types d'activités : activités dérivées, promenades en raquettes.

### Qualités essentielles requises

**Savoir** : connaissances de l'activité (matériels, environnement) – justifier d'un niveau technique.

**Savoir-faire** : conduire une démarche d'enseignement – concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet – connaître les gestes de 1<sup>ers</sup> secours – connaître les règles de sécurité.

**Savoir-être** : adaptabilité – pédagogie – vigilance – autonomie.

### Débouchés et employeurs

**Travailleur indépendant** : écoles de ski.

**Salarié** : villages vacances – centres de loisirs – organismes de tourisme – services de jeunesse et sports – clubs sportifs.

### Salaire

Un moniteur indépendant est payé en honoraires. Sa rémunération varie selon la durée de la saison, la fréquentation de la station et le statut.

### Formations et diplômes

**Cursus principal** : **DE de ski - moniteur national de ski alpin** (Niveau III).

Il existe également un **DE de ski – moniteur national de ski nordique**.

Le cursus de formation s'étend sur une période de **3 à 4 ans** à compter du cycle préparatoire.

### Évolution professionnelle

**Diversification de l'activité** : la forte saisonnalité contraint le moniteur de ski à **exercer une autre profession**, hors période hivernale, lui permettant de s'assurer un revenu sur la totalité de l'année :

- dans le domaine sportif: accompagnateur moyenne montagne, maître-nageur sauveteur...
- dans des secteurs différents : commerce, agriculture, hôtellerie...

**Préparer son évolution** : grâce à son expérience et avec une formation complémentaire, un moniteur de ski peut devenir directeur d'école de ski, conseiller technique ou encore entraîneur national.

### Organismes de formation

**Coût moyen de la formation** : le coût de la formation s'élève environ à **5 000 €**. La rémunération lors des stages en situation permet d'amortir pour une bonne part ce coût.

Possibilité de prétendre à diverses aides au titre de la formation professionnelle.

**Organismes de formation** : **L'ENSM** via l'École Nationale de Ski et d'Alpinisme (**ENSA**) de Chamonix est la seule école habilitée nationalement à délivrer ce diplôme.

## Le diplôme d'État de ski – moniteur national de ski alpin

### TEST TECHNIQUE D'ACCÈS – Épreuve de slalom

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année civile du test
- Produire l'attestation de recensement ou de la participation à la journée "Défense et Citoyenneté"

### CYCLE PRÉPARATOIRE – 2 semaines

Conditions d'inscription :

- Être titulaire du test technique d'accès en cours de validité
- Être âgé(e) de 18 ans le premier jour de la formation
- Être titulaire du PSC1 ou diplôme équivalent

Ouverture d'un livret de formation et du premier temps de formation (3 ans)

### EUROTEST ou points FIS – Épreuve de slalom géant

Ouverture du deuxième temps de formation (3 ans + 1 ans)

### 1<sup>er</sup> CYCLE – 4 semaines

Conditions d'inscription :

- Avoir un livret de formation incluant le second temps de formation en cours de validité lors de la 1<sup>ère</sup> inscription
- Avoir validé l'eurotest depuis moins de 5 ans ou être en possession d'une attestation de dispense délivrée depuis moins de 5 ans
- Avoir effectué au moins 25 jours de stage pédagogique de sensibilisation

Unité de formation "Fondamentaux de l'enseignement du ski alpin" (3 semaines)

Unité de formation "Sécurité en milieu montagnard enneigé sur pistes, hors des pistes et adaptation techniques" (1 semaine)

Ouverture du troisième temps de formation (4 ans + 2 ans)

### 2<sup>ème</sup> CYCLE – 5 semaines

Unité de formation "Pratiques compétitives" (1 semaine)

Unité de formation "Maîtrise technique et pédagogique de l'enseignement du ski alpin, maîtrise technique en sécurité des activités dérivées dont le snowboard" (2 semaines)

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la Formation générale commune aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne
- Avoir satisfait à l'évaluation de l'unité de formation "Pratiques compétitives"
- Avoir validé au minimum 25 jours de stage pédagogique d'application

Unité de formation "Approfondissement de la sécurité sur piste, hors des pistes et milieu montagnard enneigé, incluant le test eurosécurité" (2 semaines)

Condition d'inscription :

- Avoir effectué 6 sorties au minimum de ski hors-pistes ou de randonnées à ski

### Ressources utiles

- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :

[www.auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/](http://www.auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr/)

- Ministère des sports : [www.sports.gouv.fr/](http://www.sports.gouv.fr/)

- École Nationale de Sports de Montagne (ENSM) :

[www.ensm.sports.gouv.fr](http://www.ensm.sports.gouv.fr)